



Assemblée Générale du 15 juin 2023
PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de l'association pour l'exercice 2022 approuve ledit rapport ainsi que les réalisations décrites.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et qui font apparaître un déficit de 3900€.

L'Assemblée Générale donne quitus entier au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice soit 3900 € au compte réserves.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes budgétaires prévisionnels de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et qui font apparaître un montant de ressources de 153 530 €, un montant d'emplois de 149 464 € et un excédent de 4066 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe pour 2023 la cotisation à 150 € pour les Comités d'Entreprises et assimilés et à une fourchette comprise entre 50 € et 150 € pour les Associations (selon le critère du CA « voyages » défini par le Bureau).